



République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du jeudi 07 juillet 2016

Date de la convocation :
01/07/2016

Membres en exercice :
15

Présents :
12

Votants :
12

Secrétaire de séance:
Louis BREMOND

L'an deux mille seize et le sept juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis BREMOND, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Paul LOMBARD, Cathie MAZZOLINI, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Représentés :

Madame Stéphanie GIOVANNONI par Monsieur Joanny BOUNOUS

Absents :

Christian BOURRELLY, Cyrille PRACHE

DE 2016 043

Objet: Rapport de la CLECT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Communauté de Communes du Pays de Banon, en date du 29 juin 2016, relatif au rapport de la CLECT.

En effet, considérant que le Conseil Communautaire n'ait pas voté à la majorité requise sur la modification de l'attribution de compensation, et suite à la réponse de la Préfecture concernant le transfert du bâtiment de la crèche de Revest du Bion, il convient que l'ensemble des conseils municipaux membres délibèrent à propos de ce rapport.

Outre, le transfert du bâtiment de la crèche de Revest du Bion, une régularisation d'une erreur de calcul en 2013 en défaveur de la commune de Banon est également reprise dans ledit rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

avec 2 voix pour,

1 abstention (Eric ROBIN)

et 10 voix contre (Joanny BOUNOUS, Louis BREMOND, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, GIOVANNONI Stéphanie, MARC Maryse, LOMBARD Paul, MAZZOLINI Cathie, Philippe WAGNER)

- **REFUSE de valider le rapport de la CLECT 2015.**

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

Pour le Maire empêché
L'Adjoint

